



PLAN HANDICAP 2025-2026

Permettre l'inclusion de toutes et tous dans tous les domaines de la vie sociale et citoyenne.



Engagée de longue date en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, la Ville d'Orvault a mené, sur la période 2022-2024, un premier plan handicap ambitieux. Celui-ci a permis de franchir des étapes significatives : amélioration de l'accessibilité de l'espace public et des bâtiments, prise en compte du handicap dans les projets d'aménagement, développement de pratiques inclusives, sensibilisation des publics, etc.

Ces progrès illustrent la volonté forte de notre équipe municipale de faire du handicap une priorité transversale, intégrée à l'ensemble des politiques publiques.

Dans la continuité de cette dynamique, la Ville déploie aujourd'hui son second plan handicap (2025-2026). Ce nouveau programme vise à consolider les actions engagées, répondre aux besoins identifiés avec les acteurs locaux, s'adapter aux évolutions, et initier de nouveaux projets. L'inclusion des personnes en situation de handicap concerne toutes les dimensions de la vie urbaine : urbanisme, stationnement, éducation, emploi, culture, sport, santé, citoyenneté...

En traduisant la volonté municipale d'inscrire pleinement la question du handicap dans l'ensemble des politiques publiques locales, ce plan réaffirme l'engagement de la Ville à construire une société plus inclusive, où chaque citoyenne et citoyen, quelle que soit sa situation, peut s'épanouir individuellement et participer pleinement à la vie collective.

Jean-Sébastien Guitton

Maire d'Orvault

Vice-président de
Nantes Métropole

Anne-Sophie Judalet,

Conseillère municipale
déléguée à l'Égalité
Femmes-Hommes
et au Handicap

Conseillère Métropolitaine

PLAN HANDICAP

2025-2026 de la Ville d'Orvault

Le Plan Handicap fait l'objet d'une **évaluation annuelle** menée par la Mission Handicap, à travers la publication d'un rapport dédié. En complément, la **Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)**, instance de concertation réunissant les parties prenantes du territoire, contribue activement à sa mise en œuvre et à son suivi.

Ce plan s'organise autour de **trois grands enjeux, chacun décliné en axes d'intervention**. Pour chacun d'eux, la Ville s'engage à mettre en place un ensemble d'actions structurantes.

FOCUS SUR LA COMMISSION COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITÉ (CCA)

Placée sous la présidence du Maire, la **Commission Communale pour l'Accessibilité** réunit notamment des **élues et élus municipaux, des associations et habitant-es de la commune représentant les personnes en situation de handicap, ainsi que des acteurs économiques locaux.**

Chargée d'évaluer l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports, la CCA formule également des recommandations pour améliorer l'accessibilité sur l'ensemble du territoire.

Elle se réunit chaque année en séance plénière, et organise également des réunions en formation restreinte avec les acteurs locaux du champ du handicap afin de traiter de problématiques identifiées en amont.

La Ville d'Orvault poursuit son engagement en **élargissant progressivement la représentativité des membres de la CCA ainsi que son champ d'intervention**, afin de mieux répondre aux priorités fixées par la majorité municipale et de veiller à ce que tous les types de handicap soient représentés.

PREMIER ENJEU

Aménager un territoire accessible à toutes et tous

Les installations et les aménagements des villes ne permettent pas toujours aux personnes en situation de handicap ou à mobilité réduite de pouvoir se déplacer simplement, en toute liberté et en toute tranquillité.

L'accessibilité au cadre bâti, à la voirie et aux transports (publics ou privés) permet leur usage sans dépendance pour toute personne qui, à un moment ou à un autre, éprouve une gêne du fait d'une incapacité permanente, d'une difficulté temporaire ou bien encore de circonstances extérieures.

Engagement n°1

La Ville d'Orvault s'engage à ce que l'espace public et les bâtiments municipaux soient accessibles à toutes et à tous.

C'est un enjeu de société qui participe au principe d'égalité des citoyens et des citoyennes.



Concevoir et améliorer l'accessibilité des espaces publics et des bâtiments

Action n°1

Suivre la mise en œuvre par Nantes Métropole du Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) et sa cohérence avec les outils d'aménagement de l'espace public

Action n°2

Assurer une vigilance continue sur l'offre en termes de places PMR ainsi que leur conformité à la réglementation en vigueur

Action n°3

Renforcer la prévention contre les incivilités du quotidien sur la voie publique (stationnements abusifs sur les places PMR etc.)

Action n°4

Intégrer l'accessibilité d'usage* dans les projets d'aménagements immobiliers, urbains et de rénovation de l'espace public, en associant dans la mesure du possible la Commission Communale pour l'Accessibilité (CCA)

** Expertise qui s'appuie sur le vécu et l'expérience du quotidien.*



DEUXIÈME ENJEU

Favoriser l'inclusion et l'accès à la vie locale et à la vie sociale de proximité

Une société plus inclusive doit permettre de pouvoir accéder à l'éducation, à la culture, de pratiquer un sport, de choisir ses loisirs, d'avoir un logement adapté, etc.

Chacun et chacune doit pouvoir être pleinement citoyen ou citoyenne, vivre la ville en toute autonomie et participer à l'ensemble des activités qui nourrissent le lien social.

Une attention particulière est également à porter à toute action permettant de **renforcer le changement de regard de la société sur le handicap.**

Favoriser la participation des personnes en situation de handicap aux événements sportifs et culturels

Action n°5

Poursuivre le diagnostic et la démarche engagée sur l'accessibilité des événements organisés par la Ville

Engagement n°2

La Ville d'Orvault s'engage à faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie sociale, à permettre à chacun et chacune d'être une ou un citoyen·ne à part entière et à faciliter l'accès à toutes les activités qui permettent de construire du lien social.

Action n°6

Accompagner le développement de l'accès aux loisirs et aux sports pour les personnes en situation de handicap, notamment dans le cadre du Projet Sportif Orvaltais



Action n°7

Favoriser, au sein de l'école des musiques Origami, la découverte de la musique par un accompagnement adapté

Action n°8

Poursuivre les parcours de découverte culturelle en partenariat avec les établissements du milieu protégé*

** Le milieu protégé englobe les structures et établissements spécialisés pour les personnes en situation de handicap.*

Favoriser l'inclusion des enfants et des jeunes en situation de handicap

Action n°9

Poursuivre la professionnalisation des équipes en accueils de loisirs, périscolaire et multi-accueils petite enfance, pour assurer un bon niveau d'accueil des enfants en situation de handicap et bien prendre en compte les spécificités des différents handicaps

Action n°10

Maintenir les liens entre la petite enfance et l'enfance pour éviter les ruptures dans l'accueil et l'accompagnement des enfants



Action n°11

Poursuivre l'accueil adapté des enfants en situation de handicap en accueil périscolaire et en accueil de loisirs

Action n°12

Mettre en place des actions de sensibilisation au handicap en lien notamment avec l'Education nationale

Zoom sur l'inclusion des enfants en situation de handicap

L'inclusion des enfants en situation de handicap dans les structures enfance-jeunesse de la Ville est travaillé conjointement par les familles et les services.

Une évaluation des besoins de l'enfant permet de déterminer si la Ville doit prévoir, le cas échéant, un renforcement de l'encadrement municipal.

Développer des actions de sensibilisation grand public

Action n°13

Organiser tous les deux ans une semaine de sensibilisation au handicap

Action n°14

Prévoir une communication régulière sur le handicap dans les différents supports de communication de la Ville

Favoriser l'accès au logement des personnes en situation de handicap

Action n°15

Intégrer, dans le dialogue avec les bailleurs sociaux, la nécessité d'adapter des logements PMR et leur accessibilité d'usage

Mieux prendre en compte le handicap chez les senior-es

Action n°16

Poursuivre la réflexion avec les acteurs de proximité du champ du handicap et des aidant-es afin d'identifier les besoins des personnes qui tendent vers le grand âge et d'apporter des solutions adaptées

Action n°17

Prendre en considération le handicap dans les animations proposées par la Ville, notamment lorsqu'elles s'adressent aux senior-es

TROISIÈME ENJEU

Faciliter l'accès aux droits et aux services publics de la commune

Engagement n°3

La Ville d'Orvault s'engage à mieux faciliter et rendre égal l'accès à tous les droits communs et spécifiques.

Il est fondamental que les personnes en situation de handicap - comme toute autre personne - connaissent leurs droits afin de renforcer leur autonomie au quotidien et de pouvoir exercer pleinement leur citoyenneté. Cela implique notamment l'effectivité du droit de vote mais également l'accès à l'emploi ou encore la représentation au sein des instances de la Ville.

Favoriser la citoyenneté des personnes en situation de handicap

Action n°18

S'assurer de l'accessibilité des bureaux de vote et maintenir la possibilité pour toutes et tous d'être assesseur-ses

Action n°19

Assurer une représentativité effective de tous les types de handicap au sein de la CCA

Favoriser l'emploi et l'insertion des personnes en situation de handicap

Action n°20

Renforcer les partenariats avec les ESAT dans le cadre de prestations de sous-traitance ou de marchés publics

Action n°21

Participer chaque année au DuoDay visant l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap

Action n°22

Favoriser le recrutement de personnes RQTH, le maintien dans l'emploi du personnel en situation de handicap et accompagner les reconversions professionnelles en partenariat avec les établissements du territoire accompagnant des travailleurs handicapés

Favoriser l'accès aux droits

Action n°23

Définir une doctrine pour simplifier la communication institutionnelle selon les méthodes Facile À Lire (FAL) et à Comprendre (FALC)

Action n°24

Entamer une réflexion sur l'accessibilité des accueils téléphoniques de la Ville

Action n°25

Animer la CCA et communiquer auprès du grand public sur les actions qu'elle met en place



CONTACT

DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE
9, rue Marcel Deniau - 44706 Orvault
Tél. : 02 51 78 32 00
Mail : contact@mairie-orvault.fr



ORVAULT

Plus d'infos sur orvault.fr

